

POUR UNE AGRICULTURE URBAINE DURABLE

CHARTÉ AGRICOLE

ORLÉANS MÉTROPOLÉ 2024-2028



7 principes
fondamentaux,
4 axes et
29 objectifs

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



PRÉFÈTE
DU LOIRET
*Liberté
Égalité
Fraternité*

TOUJOURS + PROCHE DE VOTRE QUOTIDIEN



orleans-metropole.fr





Serge GROUARD, Maire d'Orléans, Président d'Orléans Métropole

On l'oublie peut-être parfois, mais l'agriculture est depuis toujours une activité économique majeure au sein de la métropole d'Orléans. Elle se caractérise par une diversité de productions végétales : grandes cultures, maraîchage, horticulture et pépinières, arboriculture, ou encore viticulture. Notre territoire compte ainsi 170 exploitations en activité, qui s'étendent sur un tiers de notre territoire métropolitain, et qui représentent 720 emplois directs à temps plein.

Soucieuse d'intégrer les enjeux du développement d'une agriculture urbaine durable, notre collectivité est engagée, depuis 2012, aux côtés de la Chambre d'agriculture du Loiret, pour mener un certain nombre d'actions qui visent à fortifier et à harmoniser ce lien étroit que nos 22 communes ont naturellement avec le monde agricole. Tous les quatre ans, des objectifs sont ainsi définis en termes d'installation de nouveaux agriculteurs, de préservation du foncier agricole, de développement des circuits de proximité, de préservation des ressources, ou encore de promotion de la filière horticole qui représente une vraie richesse patrimoniale.

L'édition 2024-2028 poursuit ces mêmes objectifs fondamentaux, tout en donnant une place plus importante aux enjeux alimentaires qui concernent, directement ou indirectement, près de 300 000 habitants dans notre métropole d'Orléans, et qui ont un impact sur de nombreux sujets corollaires : modes de production et équilibre des filières, circuits d'approvisionnement, santé, accès à l'alimentation pour tous, diminution du gaspillage alimentaire...

L'approche agro-environnementale prend elle aussi de l'ampleur dans cette nouvelle édition de la Charte puisque le dérèglement climatique et les sécheresses estivales successives entraînent une nécessité de réguler les usages de l'eau. Ainsi, il apparaît essentiel de s'adapter, d'innover et d'expérimenter de nouvelles pratiques afin d'assurer la pérennité de notre production agricole locale.

Enfin, la transition énergétique est évidemment un enjeu central de cette nouvelle Charte. Le monde agricole est concerné au premier chef par les problématiques de transition énergétique et personne mieux que nos agriculteurs ne connaissent la fragilité mais aussi les ressources de notre environnement. Ainsi, nous souhaitons soutenir le développement des énergies renouvelables, notamment la production agri-voltaïsme raisonnée.

L'agriculture locale représente une richesse et une fierté que nous nous engageons à soutenir car nous savons à quel point elle est essentielle à notre existence.

CHARTE AGRICOLE : HORIZON 2012/2028

75 %
des actions
réalisées
ou engagées

Signature

12
juillet
2012

1^{re}
CHARTE
AGRICOLE

Bilan

30
juin
2017

Signature

13
déc.
2018

Diagnostic,
concertation,
rédaction de la charte

Mise en œuvre des actions

Concertation
pour l'écriture
du nouveau
programme d'actions



Alexandre NIOCHE, Président de la Chambre d'agriculture du Loiret

Depuis 2012, la Chambre d'Agriculture du Loiret et Orléans Métropole conjuguent leurs efforts dans un partenariat fort visant à promouvoir une agriculture urbaine durable. Les deux précédentes éditions de la Charte agricole (2012 - 2017 et 2018 - 2023) ont pavé la voie vers un développement durable de l'agriculture dans la Métropole : viabilité économique des exploitations, des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et la prise en compte des enjeux sociétaux contemporains. Les réalisations qui en découlent témoignent de cet engagement.

Avec 170 exploitations en activité sur le territoire métropolitain, la préservation du foncier agricole est un pilier essentiel de nos actions. La création concertée de 11 zones agricoles protégées, dans 11 communes, concilie urbanisation et protection des terres agricoles. 22 nouvelles entreprises agricoles ont vu le jour en plus des exploitations transmises dans le cadre familial, signe du renouvellement des générations et de l'attractivité locale. La création de la couveuse d'entreprises agricoles Terr'O a également marqué une nouvelle étape en facilitant l'installation de candidats sans expérience préalable en agriculture. Des initiatives telles que les Jardins Éphémères et la création de variétés de rosiers urbains ont contribué à renforcer l'identité verte de la métropole orléanaise en lien avec son bassin de production horticole, le premier de la Région.

Par ailleurs, la multiplication des points de vente directe à la ferme (une cinquantaine) et le guide des producteurs en vente directe ont permis de rapprocher consommateurs et producteurs locaux. Le Pavillon des producteurs a vu son activité plus que doubler depuis 2012, preuve de l'intérêt croissant des citoyens pour une alimentation de qualité, durable et locale.

La Charte agricole 2024 - 2028 s'inscrit dans la continuité des actions entreprises, notamment pour les enjeux alimentaires (accès à l'alimentation pour tous et aux produits locaux, réduction du gaspillage alimentaire, développement de filières durables). Parallèlement, une approche agro-environnementale est privilégiée, favorisant des pratiques innovantes. Cette agriculture résiliente doit s'adapter aux défis environnementaux actuels, tout en préservant les ressources naturelles. Les 300 000 consommateurs Métropolitains doivent aussi être au rendez-vous de ces nouvelles filières plus durables en acceptant de les valoriser à leur juste prix. Enfin, la nouvelle Charte s'attache à renforcer les liens entre les mondes urbain et agricole, notamment avec la valorisation des biodéchets et le développement du végétal utile en ville.

La Chambre d'Agriculture du Loiret réaffirme son engagement, aux côtés d'Orléans Métropole, en faveur d'une agriculture urbaine durable, respectueuse des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de notre territoire. La nouvelle Charte agricole 2024 - 2028 incarne cette ambition collective et trace les contours d'un avenir plus vert pour la métropole.



75 %
des actions
réalisées
ou engagées

Bilan

30
juin
2023

2^e
CHARTÉ
AGRICOLE

Mise en œuvre des actions

Signature

Prin-
temps
2024

3^e
CHARTÉ
AGRICOLE

2028

Concertation
pour l'écriture
du nouveau
programme d'actions

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC DE L'AGRICULTURE MÉTROPOLITAINE



Située en région Centre-Val de Loire, dans le département du Loiret, Orléans Métropole est composée de 22 communes.

Malgré le contexte urbain, l'agriculture reste une activité économique importante sur le territoire. En témoignent ces chiffres clés :

1/3
de surface agricole sur le territoire

170
exploitations en activité

1^{er}
bassin de production horticole et pépiniériste de la région Centre-Val de Loire

1^{er}
producteur de concombres de France

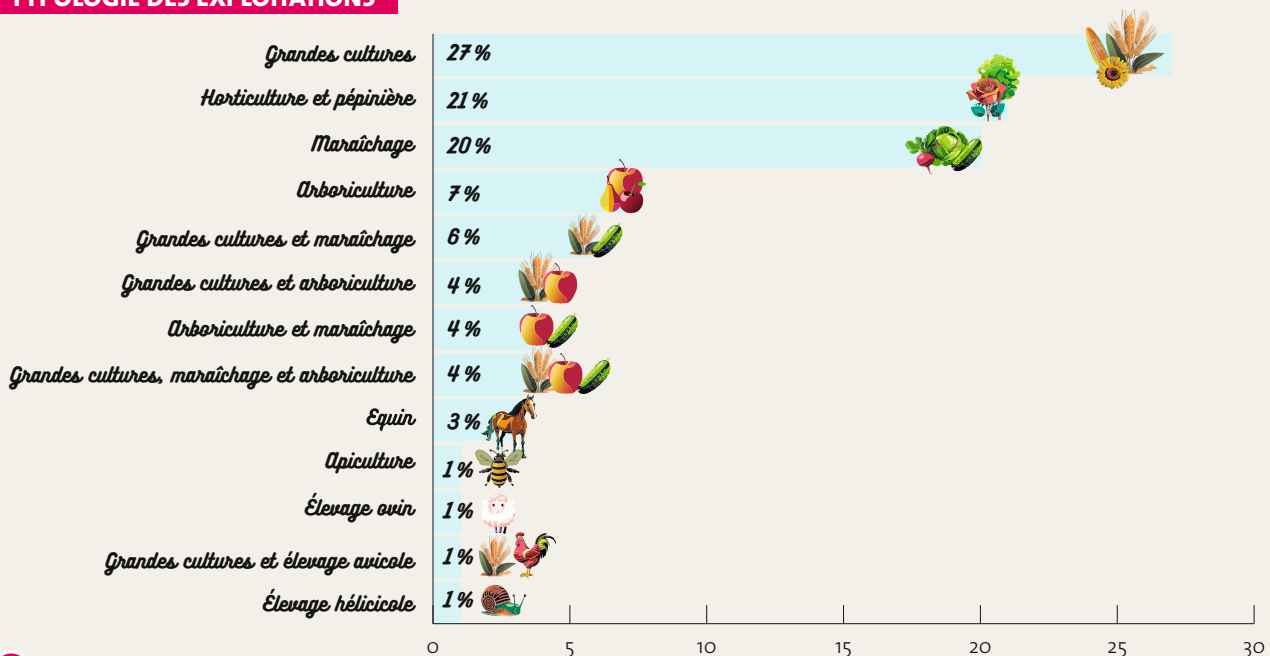
720
emplois directs à temps plein créés par les activités agricoles

2
parcs d'activités agricoles métropolitains : Cornay (Saint-Cyr-en-Val) et Melleray (Saint-Denis-en-Val)

50
points de vente directe à la ferme.

De nombreuses productions, à la fois animales et végétales, sont représentées, comme le révèle la typologie des exploitations agricoles :

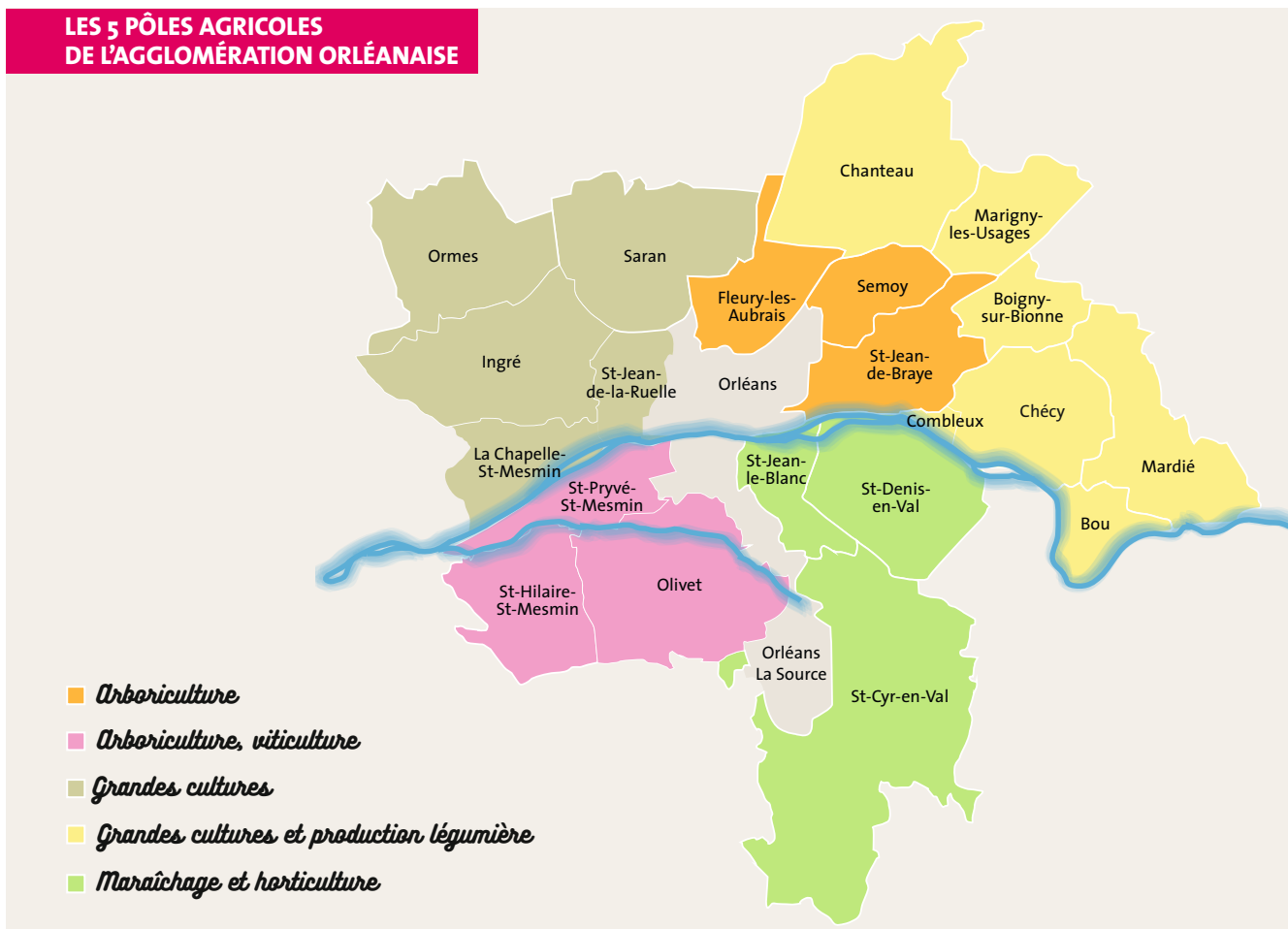
TYOLOGIE DES EXPLOITATIONS



Cependant, l'élevage concerne peu d'exploitations. Les productions végétales sont en effet majoritaires et très diverses :

- **Grandes cultures**
- **Maraîchage de plein champ et production de légumes sous serres** (tomates, poivrons, concombres).
- **Horticulture et pépinières**: le territoire est réputé pour sa culture de jeunes plants, de roses et de plantes grimpantes.
- **Arboriculture**: les arboriculteurs de la Métropole produisent essentiellement des pommes, des poires et des cerises. Une marque « Cerises de l'orléanais » est déposée pour reconnaître cette production historique du terroir.
- **Viticulture**: la Métropole abrite deux Appellations d'Origine Contrôlée viticoles (Orléans et Orléans Cléry), aujourd'hui en développement.

LES 5 PÔLES AGRICOLES DE L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE



L'agriculture de la Métropole fait face à de nombreux défis, tels que :

- **La préservation du foncier agricole**: la pression foncière entraîne un enrichissement grandissant des terres agricoles. Plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles sont à l'abandon sur le territoire.
- **La pérennisation et le développement des actifs agricoles**: dans les 5 prochaines années, 62 exploitants, représentant 27% de la superficie agricole utilisée de la Métropole, devront trouver un reprenneur.
- **L'accès à l'eau en quantité et en qualité**: les besoins d'irrigation sont importants sur le territoire. Cependant, les prélèvements d'eau dans les nappes sont restreints.
- **La bonne entente entre le monde urbain et le monde agricole**: Orléans Métropole compte 140 km de zones appelées « litto-rurales ». Ces jonctions entre les zones urbaines et agricoles, génèrent de nombreuses problématiques de voisinage.

BILAN DE LA CHARTE 2012-2017 + 2018-2023

Orléans Métropole s'engage depuis plus de 10 ans aux côtés de la Chambre d'agriculture du Loiret autour du développement de l'agriculture urbaine et périurbaine sur le territoire de la Métropole. Cette collaboration prend la forme d'une Charte agricole, programme d'actions traitant des sujets liés à l'installation d'agriculteurs, la protection et la valorisation du foncier agricole, l'alimentation, la valorisation des filières locales, ainsi que la communication et la sensibilisation des citoyens. La Charte 2024-2028 correspond à la 3^e édition de ce programme d'actions.

BILAN DES
2 CHARTES
2012-2023

Installation

22

INSTALLATIONS
D'ENTREPRISES AGRICOLES
HORS CADRE FAMILIAL

1

COUVEUSE D'ENTREPRISES
AGRICILES CRÉÉE

12

FICHES DE CANDIDATS
À L'INSTALLATION
TRANSMISES AUX COMMUNES

7

VIDÉOS
DE
PROMOTION
DES MÉTIERS
AGRICILES

ZOOM 2018-2023

DONT 12

6
PORTEURS DE PROJETS
ACCOMPAGNÉS

DONT 5



3
LOGOS POUR
LA PROMOTION DES
POMMES / POIRES /
CERISES DE L'ORLÉANAIS

120%
DE DÉVELOPPEMENT DU CHIFFRE
D'AFFAIRES DU PAVILLON DES
PRODUCTEURS DEPUIS 2012

58
POINTS DE VENTE
DIRECTE DANS
LA MÉTROPOLE



3
GUIDES DES
PRODUCTEURS

65 000
EXEMPLAIRES DISTRIBUÉS

Circuits de proximité/ alimentation

CRÉATION
D'UNE ZAP
(OU PROCÉDURE
EN COURS)
POUR 11
COMMUNES

70% DE DÉVELOPPEMENT
DEPUIS 2018

DONT 1 GUIDE
ET 15 000
EXEMPLAIRES

Foncier

DONT 8

1000 ha
DE FRICHES
RE-MOBILISABLES

DONT 28 ha ENGAGÉS
COMME SITES PILOTES
DE REMISE EN CULTURE



2
CHARTES DE
BON VOISINAGE
AGRICULTEURS /
RIVERAINS

2
SCHÉMAS
DE CIRCULATION
DES ENJINS
AGRICILES

Promotion de la filière horticole

5
ÉDITIONS
DES JARDINS
ÉPHÉMÈRES

5
VARIÉTÉS
DE ROSIERS
URBAINS
CRÉÉES

Soutien au développement agricole

19
DOSSIERS D'AIDES
ÉCONOMIQUES
DÉPOSÉS

DONT 11

6
ÉDITIONS DE L'APPEL À PROJETS
COMMUNAUX, 23 PROJETS :
281 553 € DE FONDS DE CONCOURS-
VERSÉS POUR 703 125 € DE PROJETS

22
COMMUNES
SIGNATAIRES,
SOIT 100%
DES COMMUNES
ENGAGÉES

75%
DES
PROGRAMMES
D'ACTIONS
RÉALISÉS

Charte agricole

3 694 849 €

MOBILISÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
LA POLITIQUE AGRICOLE (FONCTIONNEMENT
ET INVESTISSEMENT CUMULÉS)

DONT 2 728 000 €

Ferme des Cassines

1 FERME ACHETÉE,
4 PISTES DE
DÉVELOPPEMENT
IDENTIFIÉES



VERS UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION POUR LA CHARTE AGRICOLE *2024 à 2028*



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Laurent BAUDE, Vice-Président d'Orléans Métropole en charge de l'agriculture urbaine et péri-urbaine

La Charte agricole 2024-2028 d'Orléans Métropole incarne un engagement fort de la Métropole pour le développement d'une agriculture durable. Notre fierté réside dans le fait que nous sommes parmi les rares métropoles à accorder une attention aussi soutenue à l'agriculture urbaine et péri-urbaine, véritable symbole d'équilibre territorial et de qualité de vie, et ce, depuis 2012. L'édition 2024-2028 de la Charte agricole s'inscrit dans la continuité de la précédente édition, tout en intégrant de façon plus forte les enjeux de transition alimentaire, énergétique et agro-environnementale. Structurée autour de 4 axes, 15 enjeux et 29 objectifs, cette Charte vise à garantir la pérennité de l'activité agricole ; promouvoir une alimentation responsable, durable et locale ; développer une agriculture résiliente.

La Ferme des Cassines incarne le fer de lance de l'agriculture urbaine aux portes d'Orléans, englobant toutes les thématiques clés. Cette initiative symbolise notre engagement : soutenir l'installation de nouveaux exploitants, promouvoir les produits locaux dans un magasin de producteurs, aborder les défis liés à la gestion de l'eau... À l'ère des attentes de la transition écologique et du zéro artificialisation nette, la préservation des terres agricoles, qui représentent un tiers de notre territoire, est d'une importance cruciale pour assurer un foncier pérenne.

Nous devons également encourager et accompagner les nouveaux exploitants souhaitant s'installer sur Orléans Métropole, participant ainsi activement à la vitalité de notre agriculture et notre économie locale.

La Charte agricole 2024 – 2028 se distingue par son caractère concret et opérationnel, loin d'être un simple document d'orientation. Co-construite avec la Chambre d'agriculture du Loiret et avec le soutien des services de l'État, elle incarne un véritable engagement d'Orléans Métropole en faveur de l'agriculture urbaine et péri-urbaine. Poursuivre la dynamique engagée depuis 2012 et s'inscrire dans notre projet de territoire demeurent nos impératifs pour assurer une agriculture urbaine durable.

Principes fondamentaux

En signant la Charte agricole, les différents partenaires et signataires s'engagent à mettre en application « les fondamentaux », grands principes partagés par tous, et à les promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

- 1** L'activité agricole est une activité économique à part entière. Il convient de pérenniser une agriculture rémunératrice, durable et de proximité, en encourageant de nouvelles activités.
- 2** Les partenaires et les signataires mobilisent en priorité les dispositifs et ressources existants et fédèrent les acteurs locaux, en vue de valoriser des productions dans tous les circuits de consommation.
- 3** Les partenaires et les signataires mettent en œuvre les orientations du volet agricole du schéma de cohérence territoriale [SCoT] d'Orléans Métropole au titre desquelles la pérennisation d'espaces agricoles. Il ne peut y avoir d'activité agricole pérenne si le foncier est menacé. Les terres agricoles doivent donc être non seulement préservées mais également protégées sur le long terme.
- 4** Les partenaires et les signataires s'inscrivent dans la démarche d'un aménagement durable du territoire. Celui-ci limite l'étalement urbain et réduit l'artificialisation des sols, en se fixant des objectifs de réduction de la consommation de l'espace.
- 5** Les partenaires et les signataires valorisent les atouts de notre territoire (grande diversité des paysages et des productions : Val de Loire, [Trame verte], forêt d'Orléans, Sologne) et s'attachent à apporter des solutions durables aux enjeux d'exploitation (zones inondables, zones de captage, zones naturelles...).
- 6** Les partenaires et les signataires respectent les différents modes de production et soutiennent le développement d'une agriculture déjà engagée dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement, en particulier l'agriculture biologique.
- 7** La question alimentaire est devenue un sujet majeur. Les partenaires et les signataires accompagnent les projets permettant de répondre aux besoins alimentaires du territoire par les productions locales. Une attention particulière est portée aux interventions des territoires voisins pour assurer la cohérence des engagements de chacun.

La charte agricole au cœur des ambitions de la métropole

PCAET

Le Plan Climat – Air – Énergie Territorial est une démarche transversale qui vise à atténuer et adapter notre territoire au changement climatique dans l'avenir par la construction d'un plan d'actions. La question du rôle des activités agricoles et alimentaires fait partie intégrante du document.

SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme et de planification intercommunal qui détermine ce que sera le territoire de la métropole orléanaise dans 20 ans. Le document approuvé en 2019 s'articule autour de 3 axes. L'un d'eux, baptisé « la Métropole paysages », a pour ambition de révéler les qualités et les forces des paysages naturels et urbains, respecter les grands équilibres et assurer les transitions entre ville, nature et agriculture.

PLUm

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) définit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire de la Métropole pour les 10 ans à venir. Le PLUm, approuvé en 2022, comporte un objectif d'équilibre entre les zones bâties, naturelles et agricoles.

Contrat territorial Val Dhuy Loiret

Le contrat territorial est un outil de programmation pluriannuel de travaux mis en place par l'Agence de l'eau Loire - Bretagne (AELB) pour préserver la ressource en eau. Il contient plusieurs volets, dont un sur les pollutions diffuses qui inclut la préservation de l'alimentation en eau potable et la préservation de la qualité des masses d'eau (superficielles et souterraines). Le programme d'actions lié à ce volet traite principalement d'enjeux de diagnostics et d'évolution des pratiques agricoles.

Feuilles de route de la Transition

Les feuilles de route de la Transition sont un portefeuille d'actions sur l'agriculture et l'alimentation construit autour de 3 enjeux : environnemental (en particulier le climat), santé publique (qualité de l'air et alimentation saine) et valorisation des ressources et savoir-faire locaux. Elles sont issues des orientations identifiées dans le cadre du Projet Territorial Agricole et Alimentaire d'Orléans Métropole et des Assises de la transition, démarche de concertation reposant sur 6 mois d'implication citoyenne.

AgreenTech Valley

Ce cluster est spécialisé dans l'agriculture et les technologies numériques et végétales. 5 groupes de travail ont été constitués pour avancer sur des thématiques clés du secteur, telles que la vie des sols et le stockage de carbone, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la robotique agricole, les data agricoles... Orléans Métropole soutient financièrement ce cluster.




Agreen Lab'O - Village by CA

Cet incubateur et accélérateur d'entreprises localisé sur le Campus Xavier Beulin au cœur d'un écosystème de recherche (CNRS, BRGM, Université, ...) a une vocation d'accueil et de conseil auprès des entreprises innovantes en lien avec le végétal.





VUE D'ENSEMBLE DU NOUVEAU

Action continue ●●● Action nouvelle  évolution d'une action existante ++

ENJEU	OBJECTIF	PILOTE		PAGE
Axe 1 Pérenniser l'activité agricole sur le territoire et développer son attractivité				
1.1. Préserver et valoriser le foncier agricole	Assurer la vocation agricole des terres	Orléans Métropole	●●●	10
	Mettre en place une stratégie foncière agricole	Orléans Métropole		10
	Valoriser les friches agricoles	Orléans Métropole	++	11
	Concilier le risque inondation et le développement d'une agriculture sous serres productive et innovante	Orléans Métropole, CA45		11
1.2. Pérenniser et développer les actifs agricoles	Favoriser la création et la transmission d'entreprises agricoles	CA45	●●●	12
	Favoriser les installations hors cadre familial sur le territoire, notamment grâce à la couveuse d'entreprises Terr'O	Terr'O, Orléans Métropole	++	12
1.3. Encourager l'innovation et la modernisation des exploitations	Accompagner les projets d'investissements pour le maintien d'outils de production innovants et compétitifs	Orléans Métropole	●●●	13
	Encourager et soutenir les communes dans la mise en place de projets agricoles innovants	Orléans Métropole	●●●	13
	Structurer des projets de territoire pour intégrer des innovations dans les exploitations	Orléans Métropole, CA45		14

Axe 2 Favoriser une alimentation responsable, durable et locale

	Participer à la structuration et l'organisation du territoire en adoptant une approche systémique de l'alimentation, dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial	Élaborer un Projet Alimentaire Territorial, impliquant une approche productive / de santé / sociale / éducative.	Orléans Métropole, CA45		15
2.1.	Accompagner le développement et l'évolution des filières dans un équilibre durable pour répondre au contexte environnemental, économique et sociétal	Expérimenter de nouveaux leviers de rémunération des agriculteurs	Orléans Métropole, CA45		16
		Accompagner les producteurs dans des démarches de labellisation, en vue de structurer une offre locale répondant aux attentes de la loi EGAlim	CA45	●●●	16
2.2.	Faire connaître et valoriser la qualité des produits agricoles d'Orléans Métropole en développant la vente directe aux consommateurs	Développer un projet de point de vente collectif / magasin de producteurs sur la ferme des Cassines	Orléans Métropole	++	17
		Faire connaître les exploitations pratiquant la vente directe	Orléans Métropole	●●●	17

PROGRAMME D'ACTIIONS

2.3.	Développer les approvisionnements en produits locaux pour les professionnels de l'alimentation	Valoriser et développer le Pavillon des producteurs locaux, marché de demi-gros pour les professionnels de l'alimentation	Orléans Métropole	•••• 18
		Développer les approvisionnements locaux en restauration collective	Orléans Métropole	💡 18
2.4.	Permettre au plus grand nombre d'accéder aux produits locaux et durables	Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire et identifier des axes de travail avec les partenaires concernés	Orléans Métropole	💡 19
2.5.	Réduire le gaspillage alimentaire	Réaliser un état des lieux et identifier des axes de travail avec les partenaires concernés	Orléans Métropole	💡 19

Axe 3 Développer une agriculture résiliente et développer les liens vertueux entre les mondes urbain et agricole

3.1.	Assurer les besoins en eau de l'agriculture métropolitaine tout en préservant la ressource dans un contexte de changement climatique	Optimiser l'irrigation en vue d'économiser l'eau	CA45	💡 20
		Optimiser le cycle de l'eau	Orléans Métropole	💡 21
3.2.	Développer les opportunités de marché permettant de renforcer les pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau	Identifier les opportunités pour développer les pratiques respectueuses de la ressource en eau	Orléans Métropole, CA45	💡 22
		Développer les paiements pour services environnementaux et les filières alimentaires valorisant des productions respectueuses de la ressource	Orléans Métropole, CA45	💡 23
		Développer des filières locales de cultures énergétiques et/ou alimentaires à faibles besoins en eau et bas intrants	Orléans Métropole, CA45	💡 23
3.3.	Améliorer la fertilité des sols et développer une approche d'économie circulaire	Expérimenter l'utilisation du compost en plein champ pour valoriser les déchets des professionnels	Orléans Métropole	++ 24
		Expérimenter des pratiques agricoles innovantes	CA45	💡 24
3.4.	Développer une production agrivoltaïque raisonnée	Expérimenter l'agrivoltaïque	Département	💡 25
3.5.	Développer le végétal utile en milieu urbain	Valoriser et développer la filière horticole	À définir	++ 26

Axe 4 Fédérer autour des enjeux agricoles et alimentaires

4.1.	Communiquer sur les enjeux agricoles et alimentaires auprès du grand public	Développer des événements pour favoriser la connaissance de l'agriculture locale.	Orléans Métropole, CA45	•••• 27
4.2.	Favoriser les mises en relation, la prise en compte et l'intégration des enjeux agricoles sur le territoire	Animer les partenariats autour de sujets agricoles.	Orléans Métropole, CA45	•••• 28

Axe 1

PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER SON ATTRACTIVITÉ

1.1

Préserver et valoriser le foncier agricole

En secteur urbain et péri-urbain, la pression foncière est importante, tout comme la nécessité de préserver le foncier agricole.

La protection du foncier agricole et de l'usage du sol est la garantie du maintien d'une activité économique nourricière, de l'entretien des paysages et de la limitation de l'imperméabilisation des sols. C'est aussi un moyen de limiter l'attentisme des propriétaires face à la pression foncière et donc de limiter le développement de nouvelles friches agricoles. Les friches existantes doivent quant à elles être valorisées et remises en culture pour permettre l'installation de nouveaux exploitants.

L'attractivité du milieu agricole et du secteur métropolitain doit donc être au cœur de nos préoccupations pour inciter le renouvellement des générations et limiter le risque de déprise.

OBJECTIF

Assurer la vocation agricole des terres

CONTEXTE	La création de Zones Agricoles Protégées (ZAP), servitudes d'utilité publique qui figent, par arrêté préfectoral, le zonage agricole sur un périmètre défini, est un premier pas pour assurer la vocation agricole des terres sur le long terme. Déjà 11 communes de la Métropole d'Orléans sur 22 ont créé ou engagé une démarche de création de ZAP.
ACTIONS	Encourager les nouveaux projets de zones agricoles protégées en lien avec les communes qui ne se sont pas encore engagées dans cette démarche.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Communes
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Superficies de Zones Agricoles Protégées créées

OBJECTIF

Mettre en place une stratégie foncière agricole

CONTEXTE	Après avoir assuré la vocation agricole des terres, il est nécessaire de préserver l'usage agricole du sol et, ainsi, la valorisation des espaces à des fins productives. Par ailleurs, avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, se pose la question de la renaturation des espaces urbains et du rôle de l'agriculture urbaine, ainsi que des savoir-faire locaux sur le végétal, dans cette renaturation.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Explorer les besoins, en lien avec les communes et les services de la Métropole.• Affiner le recensement des outils existants et étudier la faisabilité de la mise en place d'une stratégie foncière.• Explorer le rôle de l'agriculture dans la renaturation d'espaces urbains (surfaces, délais, critères de remise en culture...) et les façons de valoriser les savoir-faire locaux sur le végétal.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Identification des besoins et outils. Étude de la faisabilité de mise en œuvre.



OBJECTIF

Valoriser les friches agricoles

<p>CONTEXTE</p>	<p>Plusieurs centaines d’hectares de terres agricoles sont à l’abandon sur la Métropole d’Orléans. Après une étude de qualification des friches en 2017, des expérimentations de remises en culture à plusieurs échelles ont démarré en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 communes sont engagées dans de la sensibilisation des propriétaires à la remise en culture de friches. Les friches les plus favorables à une remise en culture sont identifiées. L’impulsion s’effectue parfois par incitation financière. - la Métropole acquiert via l’Établissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) 10 hectares à Semoy afin d’expérimenter le défrichage et la requalification de friches pour installer des producteurs. La fin de portage est prévue pour 2030.
<p>ACTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser sur ces premières expériences. • Identifier une stratégie d’intervention à l’échelle métropolitaine.
<p>ORGANISME PILOTE</p>	<p>Orléans Métropole</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Communes • Chambre d’agriculture du Loiret • Safer</p>
<p>CRITÈRE D’ÉVALUATION</p>	<p>Capitalisation sur les projets pilotes. Nombre de communes impliquées dans des démarches de valorisation de friches. Réalisation de l’étude de faisabilité.</p>

OBJECTIF

Concilier risque inondation et développement d’une agriculture productive et innovante

<p>CONTEXTE</p>	<p>Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) concilie risques en zones inondables et développement de l’activité agricole. Toutefois, des difficultés ont potentiellement été relevées dans le développement de l’agriculture sous serres. En effet, dans les zones à plus fortes contraintes, le PPRi permet une couverture à hauteur de 30% de la superficie de l’unité foncière.</p>
<p>ACTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les projets des agriculteurs de construction de nouvelles serres pour préciser et dimensionner le besoin. • Si nécessaire, identifier avec les services de l’État les constructions acceptables dans le respect du risque Inondation.
<p>ORGANISME PILOTE</p>	<p>Chambre d’agriculture du Loiret • Orléans Métropole</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Communes • État (Direction Départementale des Territoires)</p>
<p>CRITÈRE D’ÉVALUATION</p>	<p>Nombre de projets rendus possibles grâce à la démarche</p>

1.2

Pérenniser et développer les actifs agricoles

Depuis plusieurs années dans la Métropole orléanaise, comme partout en France, le nombre d'agriculteurs diminue. Cette tendance est amplifiée par un foncier agricole de plus en plus rare et onéreux, freinant notamment les projets d'installation.

Pour conserver une activité productive et nourricière aux portes de la Métropole, il apparaît essentiel d'accompagner les porteurs de projet de l'idée à la concrétisation de leur projet d'installation.

OBJECTIF

Favoriser la création et la transmission d'entreprises agricoles

CONTEXTE	Les projets agricoles nécessitent une mise en relation avec de nombreux professionnels : technique, gestion d'entreprise, recherche de financements, approche administrative, etc.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner au cas par cas les porteurs de projet dans leur recherche de foncier, leur installation et transmission d'entreprise. • Effectuer une veille sur le foncier disponible. • Mettre en relation les porteurs de projet et les communes avec le pôle installation transmission de la Chambre d'agriculture. • Faciliter la mise en relation avec les interlocuteurs les plus pertinents en fonction des besoins des porteurs de projet.
ORGANISME PILOTE	Chambre d'agriculture du Loiret
PARTENAIRES	Communes
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de porteurs de projets installés. Nombre d'exploitations transmises.

OBJECTIF

Favoriser les installations hors cadre familial sur le territoire, notamment grâce à la couveuse d'entreprises Terr'O

CONTEXTE	L'association PES45 a développé en 2017 une branche agricole dans son activité de couveuse d'entreprises. Elle permet l'hébergement administratif et financier des porteurs de projets agricoles en couveuse. En complément, l'association Terr'O a été créée pour proposer un accompagnement personnalisé aux couvés durant leur test d'activité. 6 projets ont été accompagnés dans un fonctionnement en archipel qui repose sur la mise à disposition gratuite du foncier le temps du test d'activités. Toutefois, quelques projets ont été freinés par les délais de recherche de foncier et auraient pu être facilités par la disponibilité d'un espace test agricole.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre et sédentariser la couveuse d'entreprises Terr'O. Accompagner l'association dans son fonctionnement et son développement. • Accompagner de nouveaux couvés dans leur test d'activité. • Étudier la faisabilité de créer un espace test agricole.
ORGANISME PILOTE	Terr'O • Orléans Métropole
PARTENAIRES	Membres de l'association Terr'O
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de couvés hébergés Nombre d'installations en sortie de couveuse Réalisation de l'étude de faisabilité / création du site fixe

1.3

Encourager l'innovation et la modernisation des exploitations

Dans la Métropole comme partout en France, la moyenne d'âge des actifs agricoles et des outils de production est assez élevée. L'investissement dans du matériel innovant et compétitif favorise la création de valeur ajoutée pour l'entreprise, valorise les filières et contribue à l'attractivité des métiers agricoles dans un objectif de transmission.

La structuration d'une approche collective d'innovation, de modernisation et d'expérimentations dans les pratiques agricoles contribue à valoriser les savoir-faire locaux et à identifier de nouvelles synergies au profit du monde agricole, ceci dans l'objectif de répondre localement aux enjeux de l'agriculture du territoire.

Accompagner les projets d'investissements pour le maintien d'outils de production innovants et compétitifs

OBJECTIF

CONTEXTE	De multiples aides à l'investissement existent pour soutenir les projets de modernisation des exploitations agricoles.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les dispositifs d'aides existants. • Encourager les agriculteurs à déposer des dossiers de demandes d'aides financières pour des outils de production compétitifs et innovants. • Identifier un budget annuel d'aides à l'investissement en lien étroit avec la Région Centre - Val de Loire dans le cadre du Fonds de proximité. Rédiger un appel à manifestation d'intérêt.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Région Centre-Val de Loire
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de projets proposés / Nombre de projets soutenus

Encourager et soutenir les communes dans la mise en place de projets agricoles innovants

OBJECTIF

CONTEXTE	Depuis la signature de la Charte agricole en 2012, de nombreux projets à l'initiative des communes ont vu le jour : ZAP, installations d'agriculteurs, charte de bon voisinage, marchés de producteurs, points de vente, communication, ferme urbaine... Il convient donc de soutenir et d'encourager ces initiatives pour maintenir une dynamique agricole sur l'ensemble du territoire.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre un appel à projets à destination des communes qui contribuent, par le prisme de leurs compétences, à développer l'agriculture sur le territoire métropolitain. • Une attention particulière sera portée sur la viabilité des projets et sur l'engagement des communes pour la recherche de débouchés aux productions agricoles.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture du Loiret • État (Direction Départementale des Territoires)
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de projets proposés / Nombre de projets soutenus

1.3

Structurer des projets de territoire pour l'intégration des innovations dans les exploitations

OBJECTIF

<p>CONTEXTE</p>	<p>La Métropole d'Orléans abrite de nombreux acteurs de l'innovation en agriculture. Rassembler les forces vives du territoire, les organismes de recherche, de formation, de conseil, les entreprises privées développant des solutions innovantes, les collectivités et acteurs institutionnels, est un levier important pour accompagner l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires de demain. L'engagement du territoire dans son ensemble favorise le développement, la visibilité et l'intégration d'innovations agricoles.</p>
<p>ACTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer autour de projets d'innovation. • Candidater à des appels à manifestation d'intérêt pour mobiliser des financements
<p>ORGANISME PILOTE</p>	<p>Orléans Métropole • Chambre d'agriculture du Loiret</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Structures d'expérimentation et d'innovation • Organismes de formation • AgreenTech Valley...</p>
<p>CRITÈRE D'ÉVALUATION</p>	<p>Nombre de projets créés Nombre d'acteurs impliqués Nombre d'exploitations intégrant les innovations</p>

Axe 2

FAVORISER UNE ALIMENTATION RESPONSABLE, DURABLE ET LOCALE



Participer à la structuration et l'organisation du territoire en adoptant une approche systémique de l'alimentation, dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial

L'alimentation est un besoin qui concerne aujourd'hui au quotidien près de 300 000 habitants dans la Métropole d'Orléans. Modes de production et équilibre des filières, circuits d'approvisionnements, nature des produits, impacts sur la santé, éducation au « bien manger », accès à l'alimentation pour tous et diminution du gaspillage alimentaire, sont autant d'enjeux et de questions qui orientent les choix des consommateurs au quotidien.

Il apparaît essentiel de formaliser une stratégie globale et partagée de l'alimentation sur le territoire métropolitain, pour favoriser la compréhension et l'interconnaissance tout au long de la chaîne alimentaire.

L'engagement dans une démarche de labellisation « Projet Alimentaire Territorial » sera un moyen de bâtir une approche concertée en matière d'alimentation et d'aboutir à la mise en œuvre d'un programme d'actions opérationnel dédié à l'alimentation.

OBJECTIF	Élaborer un Projet Alimentaire Territorial, impliquant une approche productive / de santé / sociale / éducative
CONTEXTE	Orléans Métropole s'est engagée en 2019 dans un Programme Territorial Agricole et Alimentaire (PTAA), en lançant un diagnostic agricole et alimentaire du territoire. En 2020, ont émergé les Assises de la transition, un événement de large concertation des citoyens et acteurs du territoire, avec un axe sur l'agriculture et l'alimentation. En 2021, Orléans Métropole a déposé une candidature pour un PAT en émergence, de niveau 1. Elle n'a pas été retenue à cette occasion. Aujourd'hui, la nécessité de développer une approche systémique des sujets alimentaires est évidente et Orléans Métropole s'engage de nouveau dans une démarche d'émergence d'un projet alimentaire territorial.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Être reconnu projet alimentaire territorial de niveau 1 / en émergence.• Mettre en place une gouvernance dédiée aux enjeux alimentaires, constituée des principales parties prenantes pour l'alimentation sur notre territoire.• Diagnostiquer les pratiques actuelles, apporter une cohérence aux démarches existantes et identifier les champs d'interventions pertinents de la Métropole d'Orléans, de la Chambre d'agriculture du Loiret et des partenaires du PAT, sur des sujets nouveaux ou en développement (restauration collective, précarité alimentaire, santé et bien-être)
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	État • Région Centre-Val de Loire • Département du Loiret • Chambre d'agriculture du Loiret • Communes • Acteurs de la production, transformation, distribution • Associations • Représentants des citoyens...
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Obtention de la labellisation de niveau 1 en 2024 puis de niveau 2 d'ici à 2026. Structuration d'une gouvernance sur l'alimentation.

2.1

Accompagner le développement et l'évolution des filières dans un équilibre durable, pour répondre au contexte environnemental, économique et sociétal

Les productions agricoles sont soumises à de nombreux enjeux et contraintes environnementales avec la préservation des ressources, économiques et sociétales pour trouver le juste équilibre entre rentabilité de l'activité agricole et acceptabilité du prix du produit fini. Ainsi, nous devons veiller à un équilibre durable de nos systèmes et nous engager dans des démarches qui apportent un cadre sécurisé à l'évolution des filières agricoles.

OBJECTIF Expérimenter de nouveaux leviers de rémunération des agriculteurs

CONTEXTE	Le stockage du carbone en agriculture peut répondre à un double objectif de lutte contre le changement climatique et de mise en place de nouvelles sources de revenus. La Métropole comporte de nombreuses structures expertes en science des sols. Les travaux actuels montrent qu'un hectare de sols agricoles stocke entre 30 et 40 tonnes de carbone et qu'il est possible d'agir sur la quantité de carbone stocké.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les leviers de stockage du carbone en agriculture. Étudier notamment le stockage de carbone dans le cadre du développement de la fertilité biologique des sols. • Cibler les leviers les plus adaptés aux productions de la Métropole. • Identifier des leviers de financements publics ou privés pour le développement du stockage de carbone.
ORGANISME PILOTE	Chambre d'agriculture du Loiret
PARTENAIRES	BRGM • INRAE
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre d'agriculteurs engagés. Nombre de tonnes de carbone stocké.

OBJECTIF Accompagner les producteurs dans des démarches de labellisation en vue de structurer une offre locale répondant aux attentes de la loi EGalim

CONTEXTE	Depuis un an, la consommation de produits sous label connaît un fort recul sur le territoire d'Orléans Métropole. L'impact à court terme est que certains producteurs pourraient sortir des labels éligibles EGalim, y compris le label Agriculture Biologique, avec notamment des conséquences sur l'atteinte des objectifs EGalim par la restauration collective. Dans ce contexte, une convention de partenariat a été établie avec la SOGERES pour développer son approvisionnement en produits locaux et accompagner les producteurs qui la fournissent vers une labellisation compatible avec EGalim. L'idée est d'accompagner la restauration collective concernant EGalim et de sécuriser les débouchés, notamment pour l'agriculture biologique.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les débouchés par des contrats producteurs – acheteurs, notamment pour les productions en agriculture biologique. Initier une démarche expérimentale avec le cas de la SOGERES. • Proposer des réunions d'informations sur les labels Agriculture Biologique/ HVE (technique, marché, impact sur le fonctionnement global de l'entreprise).
ORGANISME PILOTE	Chambre d'agriculture du Loiret
PARTENAIRES	Opérateurs de restauration collective • Délégués et fournisseurs des collectivités
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de producteurs intéressés. Nombre de producteurs labellisés via une contractualisation

2.2

Faire connaître et valoriser la qualité des produits agricoles d'Orléans Métropole en développant la vente directe aux consommateurs

Rapprocher citoyens et consommateurs et créer du lien entre les différents maillons de la chaîne alimentaire contribuent à la relocalisation de la production et de la consommation. Le consommateur cherche aujourd'hui un approvisionnement facile d'accès. Nous nous engageons donc, avec les producteurs, à créer un magasin proposant une gamme complète pour les citoyens. L'objectif est plus largement de favoriser la visibilité des exploitations agricoles et de multiplier les occasions de rencontres entre citoyens et producteurs. Cela favorisera l'interconnaissance et valorisera les métiers et les productions agricoles.

OBJECTIF

Développer un projet de point de vente collectif / magasin de producteurs sur la ferme des Cassines

CONTEXTE	Dans le but de favoriser la vente de produits locaux sur son territoire, Orléans Métropole a lancé en 2021 une étude d'opportunité pour créer un point de vente collectif. Cette étude, menée par la Chambre d'agriculture, a permis d'identifier deux sites potentiels au Nord de la Métropole et de mobiliser un groupe de producteurs. Cependant, au regard de la difficulté à trouver des locaux et du manque de temps des producteurs pour monter un collectif, le projet ne s'est pas concrétisé. En mars 2023, avec l'achat de la ferme des Cassines, une nouvelle opportunité s'est présentée. La réhabilitation d'une partie des bâtiments en magasin de producteurs est envisagée, le site présentant un fort potentiel.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser l'étude d'opportunité et les diagnostics des bâtiments. • Aménager les bâtiments de la ferme des Cassines et développer un point de vente proposant une gamme complète de produits locaux.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture du Loiret • Fermes and co • CAUE
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Réalisation de l'étude économique Gamme de produits locaux envisagée dans le magasin Nombre de producteurs impliqués

OBJECTIF

Faire connaître les exploitations pratiquant la vente directe

CONTEXTE	En 2013, Orléans Métropole et la Chambre d'agriculture du Loiret ont publié le premier guide des producteurs locaux. Celui-ci a été entièrement financé par les deux organismes partenaires. Il recensait 48 producteurs pratiquant la vente directe. Une seconde édition publiée en 2016 répertorie 50 producteurs. Au total, près de 50 000 guides ont été distribués au grand public. Une signalétique et une application smartphone sont venues compléter la sortie papier du guide. Suite à ces publications, vu la fréquentation et le chiffre d'affaires des points de vente des producteurs ont majoritairement augmenté.
ACTIONS	Mettre à jour le guide des producteurs locaux
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture du Loiret • Producteurs
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre d'exemplaires distribués Nombre de producteurs recensés

2.3

Développer les approvisionnements en produits locaux pour les professionnels de l'alimentation

Dans l'objectif de proposer un maximum de produits locaux dans tous circuits de consommation et de commercialisation, il est essentiel de structurer cette offre pour qu'elle soit accessible aux professionnels de l'alimentation, tels que, notamment, la restauration hors domicile, les commerçants ou revendeurs, les transformateurs.

OBJECTIF

Valoriser et développer le Pavillon des producteurs locaux, marché de demi-gros pour les professionnels de l'alimentation

CONTEXTE	Le marché de gros, rebaptisé le « Pavillon des producteurs locaux » en 2016, est une structure de vente en demi-gros située à La Chapelle-Saint-Mesmin. Elle est approvisionnée tout au long de l'année par une trentaine de producteurs loirétains, principalement arboriculteurs et maraîchers. Son accès est ouvert uniquement aux professionnels de l'alimentaire (restaurateurs, traiteurs, revendeurs, primeurs, producteurs en complément de gamme). Le Pavillon des producteurs locaux a bénéficié d'un accompagnement dans son développement au cours des deux précédentes Chartes agricoles.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la pérennité du Pavillon des producteurs dans la durée. • Développer l'ancrage territorial du Pavillon, notamment en développant les liens avec la restauration collective.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture du Loiret • Opérateurs de restauration collective
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Nombre de producteurs impliqués</p> <p>Nombre de clients supplémentaires</p>

OBJECTIF

Développer les approvisionnements locaux en restauration collective

CONTEXTE	Premier bassin de population du Loiret, Orléans Métropole abrite de nombreux établissements de restauration collective publics et privés, bien qu'elle ne possède pas directement de compétences en matière de restauration scolaire, par exemple. Il s'agit alors de recenser, avec les parties prenantes directes, les enjeux et les besoins, pour les accompagner dans le développement de leurs approvisionnements locaux et durables, notamment dans la perspective de répondre aux objectifs fixés par la loi EGAlim.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Dresser un état des lieux des modalités d'approvisionnement des établissements de restauration collective de la Métropole. • Identifier avec les acteurs concernés les champs d'intervention pertinents. • Contribuer à l'organisation et la structuration logistique du territoire, notamment sur le dernier kilomètre, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial Mangeons Loiret.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture du Loiret • Communes
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Recensement des besoins de la restauration collective. Nombre d'établissements enquêtés.</p> <p>Nombre de nouvelles mises en relation entre établissements de restauration collective et producteurs.</p> <p>Évolution de la part de produits locaux dans les différents circuits de restauration collective.</p>

2.4

Permettre au plus grand nombre d'accéder à une alimentation locale et durable

La lutte contre la précarité alimentaire est un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire. La précarité alimentaire est un problème multidimensionnel qui appelle une approche systémique des enjeux, parmi lesquels la disponibilité physique et économique d'une offre alimentaire suffisante, durable et de qualité. L'ambition est ici dans un premier temps de se rapprocher des acteurs de l'aide alimentaire pour identifier les besoins potentiels et explorer les interventions possibles.

OBJECTIF Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire et identifier des axes de travail avec les partenaires concernés

CONTEXTE	Ne disposant pas de données précises sur la précarité alimentaire sur le territoire, Orléans Métropole souhaite mener un diagnostic sur le sujet. Il visera à mieux connaître les populations vulnérables, en particulier celles des quartiers prioritaires, et à caractériser l'offre alimentaire disponible.
ACTIONS	Faire un diagnostic des structures d'aides alimentaires, des liens avec les producteurs locaux et des lieux d'accès (épiceries sociales, ...)
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Partenaires du Projet Alimentaire Territorial
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Réalisation du diagnostic Formalisation et engagement d'un plan d'action

2.5

Réduire le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente des coûts qui pourraient être évités. En restauration collective, l'enjeu est fort puisque les économies réalisées pourraient permettre de développer les approvisionnements en produits de qualité. L'ambition est, dans un premier temps, de synthétiser les données disponibles sur le gaspillage alimentaire sur le territoire de la Métropole et d'identifier les leviers favorisant sa réduction.

OBJECTIF Réaliser un état des lieux et identifier des axes de travail avec les partenaires concernés

CONTEXTE	Fin 2023, la direction de la réduction et de la valorisation des déchets d'Orléans Métropole a réalisé un état des lieux des initiatives anti-gaspillage alimentaire des restaurations scolaires, à l'échelle du territoire. Cela a permis d'acquérir des données sur leurs pratiques d'approvisionnement, de préparation et de service des repas, ainsi que sur leurs pratiques de réduction du gaspillage alimentaire, de tri des biodéchets et de compostage. Par ailleurs, d'autres diagnostics ont été réalisés par Orléans Métropole. Il s'agit donc de réaliser une synthèse de ces diagnostics et d'identifier des actions conjointes qui peuvent être menées avec la direction de la réduction et de la valorisation des déchets.
ACTIONS	Faire un diagnostic et préfigurer les interventions possibles en matière de gaspillage alimentaire.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Partenaires du Projet Alimentaire Territorial
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Réalisation du diagnostic

Axe 3

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE ET DÉVELOPPER LES LIENS VERTUEUX ENTRE MONDES URBAIN ET AGRICOLE

3.1

Assurer les besoins en eau de l'agriculture métropolitaine tout en préservant la ressource dans un contexte de changement climatique

Le changement climatique, les sécheresses successives et le niveau des nappes nécessitent de réguler les usages de l'eau. L'eau est pourtant un élément essentiel pour la production de notre alimentation. Il est donc nécessaire de s'adapter, d'innover, d'expérimenter de nouvelles pratiques et de lever les freins sur l'utilisation de nouvelles techniques.

La Métropole traite 21,5 millions de m³ d'eau chaque année au travers de ses 6 stations d'épuration. L'assainissement des eaux représente un coût important pour la collectivité. Par ailleurs, les exploitations agricoles de la Métropole connaissent de nombreuses contraintes d'accès à l'eau des nappes souterraines. Sur un plan théorique, en travaillant en parallèle sur des technologies permettant d'optimiser l'irrigation, cela permettrait d'irriguer l'agriculture de l'ensemble de la Métropole.

Nous partageons l'ambition d'être un territoire pilote dans l'utilisation économe et efficace de la ressource en eau pour l'irrigation. Nous souhaitons également nous mobiliser dans l'utilisation innovante de nouvelles ressources en eau provenant des espaces urbains, dans l'objectif de diminuer les prélèvements ou de garantir un accès à une ressource pour les cultures le nécessitant.

OBJECTIF

Optimiser l'irrigation en vue d'économiser l'eau

CONTEXTE	Les modes d'irrigation classiques, par aspersion via des enrouleurs, peuvent provoquer des pertes par évaporation, notamment avec le vent. Des modes d'irrigation plus précis, par des dispositifs de goutte à goutte enterrés et de surface par exemple, permettent des économies d'eau. De fortes contraintes d'utilisation sont toutefois relevées : procédé de pose des tuyaux dans le sol, contraintes pour le travail du sol, problèmes de bouchage des conduits, etc. Le goutte-à-goutte est très peu utilisé actuellement, malgré des bienfaits indéniables sur les économies d'eau.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Développer un réseau de 5 fermes expérimentales sur le territoire métropolitain et développer les partenariats pour mettre en œuvre ces expérimentations.• Définir un plan d'expérimentation de dispositifs économes vis-à-vis de la ressource en eau (goutte-à-goutte).• Mettre en œuvre les expérimentations.
ORGANISME PILOTE	Chambre d'agriculture du Loiret
PARTENAIRES	Structures d'expérimentation et d'innovation • Organismes de formation...
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Mise en place du réseau de fermes expérimentales. Démarrage des expérimentations.



OBJECTIF

Optimiser le cycle de l'eau

<p>CONTEXTE</p>	<p>Aujourd'hui, l'eau des stations d'épuration est rejetée dans la Loire. Un premier projet de réutilisation des eaux usées traitées a vu le jour sur la Métropole pour l'irrigation du Parc Floral de la Source et présente, après cette irrigation, des capacités résiduelles en fourniture d'eaux d'assainissement re-traitées.</p> <p>L'opportunité et la faisabilité de la mise en œuvre d'une démarche expérimentale d'irrigation de la ferme des Cassines par des eaux grises pourraient être explorées, dans la mesure où le coût ne soit pas démesuré et la transposition du modèle exploitable.</p> <p>Une réflexion sera également menée pour les autres types d'eaux non conventionnelles, dans une volonté d'innovation en réponse aux enjeux du territoire, et dans une démarche de durabilité (économique, social, environnemental).</p>
<p>ACTIONS</p>	<p><u>Ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ressources en eau non conventionnelles sur le territoire (stations d'épuration publiques ou privées, eaux de ruissellement...) et étudier les opportunités en lien avec la direction du cycle de l'eau. Une attention particulière sera donnée aux projets permettant de résoudre localement des problèmes de gestion de l'eau, notamment des eaux de surface dans des secteurs de faible infiltration. • Étudier l'opportunité de créer un réseau de valorisation des eaux grises ou des eaux non conventionnelles aux Cassines. <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les besoins en eau des territoires et des filières, en priorisant les possibilités d'accéder simplement à une ressource de substitution. • Comparer avec la disponibilité de la ressource (hydrogéologique, réglementaire). <p>Assurer une veille sur l'évolution réglementaire concernant l'usage des eaux grises.</p>
<p>ORGANISME PILOTE</p>	<p>Orléans Métropole</p>
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Agence de l'eau Loire-Bretagne • Agence régionale de santé • Structures d'expérimentation et d'innovation • Organismes de formation...</p>
<p>CRITÈRE D'ÉVALUATION</p>	<p>Réalisation de l'étude d'opportunité. Programmation des travaux. Démarrage des travaux. Diagnostic de territoire.</p>

3.2

Développer les opportunités de marché permettant de renforcer les pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau

Dans sa compétence de distribution d'eau potable, Orléans Métropole est actuellement confrontée à un enjeu local de dépassement de certains seuils critiques. Pour répondre à court terme à ces enjeux, des investissements sont nécessaires. À plus long terme, la Métropole souhaite collaborer avec les agriculteurs de son territoire et des territoires voisins pour mettre en place des mesures préventives visant à améliorer la qualité de l'eau et à anticiper pour préserver la ressource.

En parallèle, les agriculteurs sont confrontés à des réalités de marché. Le développement d'éventuelles nouvelles filières doit être économiquement viable et contribuer à la pérennité des exploitations.

Ainsi, nous partageons l'objectif de développer les opportunités de marché pour accompagner le changement de pratiques sur l'ensemble de la Métropole et ses aires d'alimentation de captage.

Identifier les opportunités pour développer les pratiques respectueuses de la ressource en eau

OBJECTIF

CONTEXTE	Pour proposer des leviers d'action pertinents pour le territoire, un premier enjeu est de renforcer la connaissance de l'agriculture sur l'ensemble du territoire et de la partager avec les partenaires de la Charte. Notamment, identifier au plus près des captages et sur un périmètre pertinent quelles sont les activités agricoles (filières, productions), les pratiques... Ce diagnostic servira de base de réflexion, de données d'entrée, et sera un prérequis pour les actions de développement de filière.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et partager les données utiles pour l'enjeu eau. • Réaliser d'éventuels diagnostics complémentaires. • Identifier les leviers d'actions.
ORGANISME PILOTE	Chambre d'agriculture du Loiret • Orléans Métropole
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Diagnostic et leviers d'action.

Développer les paiements pour services environnementaux et les filières alimentaires valorisant des productions respectueuses de la ressource

OBJECTIF

CONTEXTE	Afin de faire reconnaître les pratiques agricoles qui sont vertueuses pour la ressource en eau, certains territoires ont mis en place des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs à la hauteur de leurs efforts. Par exemple, la collectivité Eau du Bassin Rennais a initié en 2015 la démarche Terres de Source. Dans le cadre de l'actuel contrat territorial Val Dhuy Loiret, une réflexion est engagée sur la possibilité de développer une démarche similaire à l'échelle du Loiret. En 2023, les collectivités intéressées, notamment Orléans Métropole, ont été rencontrées. Les conditions de faisabilité restent à identifier au niveau de la Métropole.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un benchmark des paiements pour services environnementaux (PSE) existants répondant aux enjeux identifiés dans le diagnostic. • Étudier la faisabilité de déployer une démarche inspirée de Terres de Sources sur le territoire, en l'adaptant à nos enjeux. L'opportunité de ce projet devra au préalable être testée au regard des bénéfices qui pourront être attendus, à la fois sur le volet préservation de la ressource en eau, mais aussi développement économique de filières. La définition d'un périmètre pertinent pour mener la démarche devra aussi être explorée dans le cadre de cette étude d'opportunité. • Rédiger un cahier des charges environnemental capable de répondre aux enjeux propres du territoire, notamment vis-à-vis de la ressource en eau. • Fédérer et impliquer les acteurs dans les réflexions. • Impliquer les parties prenantes du territoire.
ORGANISME PILOTE	Chambre d'agriculture du Loiret • Orléans Métropole
PARTENAIRES	Agence de l'eau Loire-Bretagne
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Benchmark des PSE</p> <p>Réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité.</p> <p>Mise en place de la démarche sur le territoire.</p> <p>Nombre d'acteurs impliqués.</p>

Développer des filières locales de cultures énergétiques et/ou alimentaires à faibles besoins en eau et bas intrants

OBJECTIF

CONTEXTE	Dans une logique globale de préservation de la ressource en eau sur le plan qualitatif et quantitatif, de nouvelles filières à faibles besoins en eau et bas intrants pourraient émerger. Pour cela, il conviendra de veiller à assurer des débouchés rémunérateurs pour les exploitations s'engageant dans des démarches de préservation de l'eau.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des cultures d'intérêts énergétiques ou alimentaires à faibles besoins en eau et en intrants à développer sur le territoire métropolitain, notamment dans le cadre du contrat territorial Val Dhuy Loiret. • Accompagner l'émergence de filières (producteurs, transformateurs, utilisateurs), en lien avec le service environnement de la Métropole. Cibler les zones à forts enjeux pour la ressource en eau.
ORGANISME PILOTE	Chambre d'agriculture du Loiret • Orléans Métropole
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Nombre d'acteurs impliqués.</p> <p>Surfaces de cultures BNI développées à proximité des captages.</p>

3.3

Améliorer la fertilité des sols et développer une approche d'économie circulaire

La durabilité des agrosystèmes vient en bonne part de la fertilité des sols, qu'elle soit physique, chimique ou biologique. Agir sur ce volet, par de l'expérimentation et de la diffusion de pratiques agricoles innovantes permettra de développer la résilience de nos systèmes agricoles.

La proximité du monde urbain nous offre un gisement de biodéchets important, avec 30 000 tonnes collectées annuellement chez les particuliers et incinérés. L'enjeu est de développer une voie de valorisation de cette ressource, qui permette d'augmenter l'autonomie et la résilience du territoire en diminuant la dépendance aux engrais et en explorant des pratiques agroécologiques.

OBJECTIF Expérimenter l'utilisation du compost en plein champ pour valoriser les déchets des professionnels

CONTEXTE	Orléans Métropole développe la complémentarité de solutions de valorisation des biodéchets en fonction du type d'habitat. La collectivité a pour ambition de mettre en place une solution alternative de proximité et gérer la matière organique générée pour la réintroduire en économie circulaire sur le territoire. Ainsi elle souhaite expérimenter un réseau de micro-plateformes de compostage pour valoriser ses déchets. Dans un premier temps, un projet pilote situé sur la ferme des Cassines en zone d'activités agricoles sera à l'étude afin de mettre en place une solution en économie circulaire pour amender les terres de la ferme. Afin que ce modèle soit pleinement durable, plusieurs analyses seront réalisées dans le cadre du démonstrateur : qualité du compost, teneur en polluants éventuels et suivi sur 5 ans de l'amélioration du potentiel agronomique.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la faisabilité d'implanter une microplateforme de compostage sur la ferme des Cassines (faisabilité technique, normalisation du compost, étude économique et environnementale...). • Mobiliser un réseau de partenaires autour de ce projet. • Expérimentations de l'utilisation du compost sur les terres de 5 fermes pilotes sur la Métropole : suivi qualité et composition, suivi de l'amélioration du potentiel agronomique.
ORGANISME PILOTE	Orléans Métropole
PARTENAIRES	Structures d'expérimentation et d'innovation • Organismes de formation...
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Réalisation de l'étude de faisabilité. Nombre de partenaires engagés. Mise en place du réseau de fermes expérimentales. Démarrage des expérimentations.

OBJECTIF Expérimenter des pratiques agricoles innovantes

CONTEXTE	Afin de déterminer la fertilité globale des sols, en particulier maraîchers, sur le territoire de la métropole d'Orléans, nous devons définir les bons indicateurs pour le maraîchage puis étudier l'effet de diverses pratiques sur la fertilité biologique et physique des sols. À ces fins, des pratiques agroécologiques innovantes seront testées en maraîchage : réduction du travail du sol, couverture végétale des sols, modalités de destruction des engrais verts, rotations culturales, protection phytosanitaire...
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un réseau de 5 fermes expérimentales sur le territoire métropolitain et développer les partenariats pour mettre en œuvre ces expérimentations. • Définir un plan d'expérimentations et les mettre en œuvre.
ORGANISME PILOTE	Chambre d'agriculture du Loiret
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Mise en place du réseau de fermes expérimentales. Démarrage des expérimentations.

3.4

Développer une production agrivoltaïque raisonnée

Le monde agricole est également concerné par les enjeux de transition énergétique. Il peut participer à l'atteinte des objectifs, notamment pour le développement des énergies renouvelables.

Pour le solaire photovoltaïque, Orléans Métropole vise un développement de 180 MWc de solaire photovoltaïque sur son territoire à l'horizon 2030, ce qui équivaut à environ 150 ha de panneaux.

Le développement en toitures et sur les parkings demeure la priorité. Cependant, beaucoup ne sont pas exploitables d'un point de vue technique. L'ampleur des objectifs nous amène par ailleurs à étudier des projets sur du foncier non - bâti.

Si les surfaces agricoles doivent conserver leur vocation première, il existe des terres dont le potentiel agronomique est très faible et où nous pourrions envisager des projets solaires classiques au sol. Par ailleurs, les panneaux solaires peuvent également apporter des services (autres qu'économiques) à certains types d'exploitation agricoles. C'est ce qu'on appelle l'agrivoltaïsme.

OBJECTIF

Expérimenter l'agrivoltaïsme

CONTEXTE	<p>En 2023, Orléans Métropole et la Ville d'Orléans ont créé une Société Publique Locale, « Orléans Énergies », pour agir sur la production d'énergies renouvelables et, en priorité, sur le développement de centrales solaires.</p> <p>Le cadre réglementaire se consolide et se veut protecteur du foncier et des activités agricoles. Tous les projets qui se développeront sur le territoire d'Orléans Métropole s'inscriront dans ce cadre légal qui vise une synergie entre la production d'énergie et la production agricole. Nous devons rester attentifs aux initiatives des acteurs privés qui se développeront sur le territoire, grâce à un suivi de proximité, un soutien aux communes accueillant les projets et en proposant de la mise en relation pour contribuer à la qualité des projets.</p>
ACTIONS	<p>Étudier la faisabilité d'un projet agrivoltaïque au sud de Saint-Cyr-en-Val avec une dimension agricole viable et durable.</p>
ORGANISME PILOTE	<p>Département du Loiret</p>
CRITÈRE D'ÉVALUATION	<p>Réalisation de l'étude de faisabilité. Parc solaire implanté dans une configuration agrivoltaïque avec une activité agricole pérenne. Atteinte et respect de l'objectif de 150 ha sur la Métropole.</p>

3.5

Développer le végétal utile / ornemental en milieu urbain

Berceau historique de l'horticulture avec une quarantaine de producteurs en plantes ornementales sur son territoire, Orléans Métropole souhaite soutenir la filière en collaborant avec elle sur les nouveaux débouchés, suite au changement climatique, avec la notion de végétal utile.

La filière peut également permettre à la Métropole d'être reconnue et susciter l'intérêt de s'y installer pour de nouveaux producteurs.

OBJECTIF

Valoriser et développer la filière horticole

CONTEXTE	<p>L'événement "Jardins éphémères" a été créé en 2018. 5 éditions ont été organisées dans le cadre de la précédente Charte agricole. Au total, 55 jardins ont orné l'espace public des 22 communes, assurant ainsi la promotion de la filière végétale dans son ensemble (producteurs, artistes, organismes de formation).</p> <p>Une gamme de 5 rosiers urbains a été créée, en partenariat avec le CDHRC, lors de la 2^e Charte agricole. Ces rosiers, qui seront produits localement, sont de petite taille, nécessitent peu d'entretien (peu de taille, résistance aux maladies) et sont adaptés aux espaces restreints des environnements urbains comme les balcons.</p>
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la filière aux événements de promotion de l'agriculture. • Développer les Jardins Ephémères avec la notion de végétal utile en milieu urbain. • Baptiser et promouvoir la gamme de rosiers urbains développée dans le cadre de la 2^e Charte agricole en partenariat avec le CDHRC. • Étudier la possibilité de développer le végétal en pied d'immeuble.
ORGANISME PILOTE	
PARTENAIRES	CDHRC
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de jardins développés dans un nouveau format. Nombre de rosiers urbains vendus.

Axe 4

FÉDÉRER AUTOUR DES ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES



4.1

Communiquer sur les enjeux agricoles et alimentaires auprès du grand public

L'activité agricole façonne le paysage et construit l'identité d'un territoire. La Métropole orléanaise a l'avantage d'accueillir des cultures très diversifiées.

Malheureusement, le nombre d'exploitants en activité diminue constamment et les candidats à l'installation se font de plus en plus rares.

Aujourd'hui, de nombreux exploitants font remonter leurs préoccupations quant à la méconnaissance de l'activité agricole par les jeunes et les riverains. Cela provoque d'ailleurs certaines tensions ou incompréhensions auxquelles il convient d'apporter des solutions.

OBJECTIF

Développer des événements pour favoriser la connaissance de l'agriculture locale

CONTEXTE	Il est nécessaire de faire connaître les activités agricoles, les contraintes, les obligations matérielles et climatiques du métier. Cela favorisera une cohabitation durable avec les différents usagers et riverains et valorisera l'image de l'agriculture nourricière et / ou vectrice d'amélioration du cadre de vie auprès des plus jeunes et du grand public. Par ailleurs, le tissu agricole de la Métropole représente un atout pour son attractivité, notamment par la diversité des productions végétales, la dynamique de vente directe... Il est donc important de le valoriser.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Recenser les événements existants et organiser un événement annuel sur l'agriculture.• Initier des « Fermes ouvertes » pour inviter les citoyens à se rendre sur les exploitations.• Favoriser le développement de l'agritourisme.
ORGANISME PILOTE	
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de manifestations / événements recensés. Fréquentation des événements.

4.2

Favoriser les mises en relations, la prise en compte et l'intégration des enjeux agricoles sur le territoire

La Charte agricole réunit un grand nombre d'acteurs agricoles et alimentaires autour de principes fondamentaux et d'ambitions partagées. Ce réseau d'acteurs a aussi vocation à faciliter la prise en compte des enjeux agricoles sur la Métropole d'Orléans.

OBJECTIF

Animer les partenaires autour des sujets agricoles

CONTEXTE	Depuis la signature de la Charte agricole en 2012, l'écosystème partenarial associé se développe. L'objectif est désormais d'animer la vie de ce réseau et de le renforcer en créant davantage de groupes de travail thématiques.
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Animer la Charte agricole, partager les enjeux agricoles dans le temps. • Créer un club des communes sur des sujets d'intérêt (installation agricole, ZAP...).
ORGANISME PILOTE	
PARTENAIRES	Tous les partenaires de la charte agricole
CRITÈRE D'ÉVALUATION	Nombre de partenaires impliqués



CHARTRE D'ENGAGEMENT



SERGE GROUARD
Maire d'Orléans
Président d'Orléans Métropole



ALEXANDRE NIOCHE
Président de la Chambre d'agriculture du Loiret



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOPHIE BROCAS
Préfète de la région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret

CHARTRE AGRICOLE

ORLÉANS MÉTROPÔLE 2024-2028



ORLÉANS MÉTROPÔLE 2024 - Création graphique : Laure Scipion - Éditos A. Nioche et L. Baude - Védébe Communication - Crédit photos : Cyril Chigot et Chambre d'agriculture du Loiret




orleans-metropole.fr


PRÉFÈTE
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité


CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DU LOIRET

ORLÉANS
MÉTROPÔLE
